

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 3 février 2017

1^{ère}Commission
N°CD-2017-1-1-2

Service instructeur
Direction des finances

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Résumé : Le Département du Haut-Rhin entend préparer le budget primitif 2017 en préservant la qualité de ses services, tout en poursuivant son action pour limiter l'impact de ses frais de structure. Les crédits réels de fonctionnement et d'investissement envisagés pour 2017 devraient s'élever à environ 707,5 M€. Cet effort collectif pour endiguer l'augmentation des dépenses réputées automatiques (RSA, masse salariale, ...) et diminuer les autres charges courantes s'avère indispensable pour préserver la capacité d'investissement du Département. Ce travail en profondeur est d'autant plus nécessaire qu'en 2017, les dotations de l'Etat, en plus de la participation du Département à la réduction du déficit public, continueront de chuter avec un prélèvement supplémentaire estimé à 4 M€ opéré notamment sur les compensations de la réforme fiscale de 2011 (lesquelles, initialement, étaient censées neutraliser son impact financier). Le défi consistera donc bien pour notre collectivité en 2017 à diminuer les charges courantes, qui baisseraient de 8 % au regard du BP 2015, et à maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour assurer l'entretien des routes et des collèges, pour répondre présent aux côtés des partenaires, mais aussi pour initier, demain, de nouvelles politiques, de nouveaux projets de valorisation du territoire, au plus près des Haut-Rhinois. Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du budget primitif 2017.

Introduction :

La préparation du budget primitif 2017 s'inscrit, une nouvelle fois, dans un contexte économique marqué par des baisses supplémentaires de dotations, décidées par le Gouvernement dans le cadre de sa stratégie d'asphyxie financière des départements.

En effet, cette année, en plus de sa participation à la réduction du déficit national arrêtée à plus de 14 M€, le Département du Haut-Rhin sera encore prélevé d'un montant estimé à 4 M€ sur ses compensations fiscales pour financer des mesures de péréquation nationale au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Mais la construction budgétaire devra également tenir compte d'autres décisions imposées par l'Etat, à savoir la revalorisation de 1,2 % du point d'indice des fonctionnaires (+ 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017), qui se traduira par une augmentation de l'enveloppe budgétaire de 0,8 M€ en 2017, ainsi que par la mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), dont le coût du dispositif est estimé à 0,65 M€. A partir de 2018, le régime indemnitaire des agents devra également être revu pour tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

De la même manière, les hausses mécaniques annuelles du RSA opérées pour tenir compte de l'inflation et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté s'établiront à plus de 1,7 M€ pour le Haut-Rhin en 2017.

Le panorama ne serait pas exhaustif sans pointer la moindre progression de la fiscalité départementale sous l'effet du transfert de 25 % de taux de CVAE à la Région en échange de la dépense nette de la compétence Transport et d'une dotation de compensation gelée en valeur. Même si les négociations menées avec la Région auront permis d'intégrer avantageusement des éléments d'optimisation en cours de réalisation, le transfert correspondant en termes de produit de CVAE s'élèvera à plus de 43 M€ en 2017, sur lesquels, donc, le Département ne bénéficiera plus d'aucune dynamique à l'avenir (2,2 % de progression annuelle en moyenne depuis 2011).

Pour autant, résolu à continuer d'assumer ses responsabilités et de développer son territoire, le Haut-Rhin réussit à maintenir son cap pour 2017 grâce, en particulier, à un infléchissement historique dans l'évolution des dépenses de RSA, résultat de sa politique volontariste du « juste droit ». Cet effort de maîtrise de la dépense est également le fruit de la revue générale des dépenses diligentée au sein de chaque commission thématique dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire, et qui s'est traduite par un dialogue de gestion conjuguant capacité d'autofinancement et projets d'investissement nouveaux.

En 2017, ces actions s'accompagnent, opportunément, de facteurs économiques positifs liés à la bonne orientation des droits de mutation et à la persistance de taux d'intérêt à leur plus bas niveau historique.

Ce contexte général hostile continuera en 2017 de contraindre l'autofinancement du Département, l'obligeant à persévérer dans ses efforts sur le fonctionnement pour maintenir un service de qualité à destination des Haut-Rhinois et remplir pleinement son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

Le défi du Département consistera donc bien à préserver des marges budgétaires pour assurer efficacement ses compétences et répondre présent aux côtés de ses différents partenaires sur le territoire, en particulier associations, entreprises, ainsi qu'à l'égard des communes, pour lesquelles le Département a souhaité tenir ses engagements (CTV) à hauteur de 15,7 M€ en 2015 et 2016. Une enveloppe de l'ordre de 70 M€ sera ainsi affectée aux dépenses d'investissement opérationnelles, tout en maîtrisant l'évolution de son encours de dette.

Le Département poursuivra par conséquent ses efforts d'économie pour maintenir une épargne brute autour de 50 M€, condition sine qua non pour poursuivre son action au plus près des Haut-Rhinois et initier, demain, de nouveaux projets pour le territoire.

I/ Les facteurs déterminants de l'équilibre général du budget 2017

La situation financière du Département du Haut-Rhin au regard des autres départements français en 2016

Selon la note de conjoncture sur les finances locales réalisée par la Banque postale, tous les départements de France seraient confrontés, en 2016, à des tensions sur leur épargne brute.

Ainsi, la croissance des dépenses de fonctionnement est estimée à + 2,2 %, alors qu'elle baisse de 0,7 % dans le Haut-Rhin grâce aux efforts déployés par le Département pour diminuer ses charges de structure et se recentrer sur ses compétences propres.

Cet effort est d'autant plus remarquable que les recettes diminueraient de 0,2 % dans le Haut-Rhin, alors qu'elles augmenteraient en moyenne de 1,2 % dans le reste des départements français.

Dans le même sens, la progression des dépenses d'action sociale serait modérée au niveau national (+ 2,6 % contre + 3,7 % en moyenne annuelle sur 2009-2015) alors qu'elles diminueraient de 0,2 % dans le Département du Haut-Rhin au terme, en particulier, de sa politique volontariste du « juste droit » visant à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires tout en développant des mesures de contrôle du dispositif.

Un constat identique peut être dressé s'agissant des dépenses de personnel qui augmentent de 1,4 % sur le plan national, alors qu'elles baissent dans le Haut-Rhin de 0,47 %, malgré des charges supplémentaires liées à la revalorisation du point d'indice, au PPCR ainsi qu'au GVT. Il doit en outre être relevé que le Département du Haut-Rhin se classait en 2015 en 5^{ème} position des départements en matière de dépenses de personnel par habitant (131 € contre 179 € dans les départements de même strate).

Les recettes de nature fiscale seraient globalement à la hausse, en raison notamment d'un produit de droits de mutation à titre onéreux encore en forte croissance (+ 8%).

Parallèlement, les dotations en provenance de l'Etat diminueraient à nouveau, notamment en raison de la contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 1 milliard d'euros, soit l'équivalent de 15 % de l'épargne brute des départements en 2015, contre une charge de 20 % dans le Haut-Rhin.

Dans ces conditions, le niveau d'épargne des départements baisserait de 1,9 % en moyenne (- 24,3 % en cumul entre 2011 et 2016), alors même qu'il serait en hausse dans le Département du Haut-Rhin.

Concernant les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette), elles continueraient de se réduire ; en recul de 4,3 %, elles s'établiraient à 9,3 milliards d'euros, retombant à leur niveau du début des années 2000 en euros courants. Cette baisse concernerait aussi bien les subventions versées que les dépenses d'équipement. Depuis 2009, les investissements départementaux ont perdu plus du tiers de leur volume, ce qui n'est pas sans conséquence sur le niveau des investissements du bloc communal, premier bénéficiaire de ces subventions.

	15/14 %	2015 (e) Mds€	2016 (p) Mds€	16/15 %		15/14 %	2015 (e) Mds€	2016 (p) Mds€	16/15 %
RECETTES COURANTES (1)	+ 1,7	67,4	67,6	+ 1,8	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 8,2	9,8	9,3	- 4,3
Recettes fiscales	+ 4,6	45,3	46,4	+ 4,0	financées par :				
Dotations de l'Etat	- 8,1	13,0	11,6	- 8,4	Autofinancement (4)=(3)-(5)	- 7,2	6,4	6,4	+ 0,9
Autres recettes	+ 3,0	9,0	9,5	+ 5,7	Recettes d'investissement hors emprunts	- 0,3	2,8	2,8	- 0,6
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,8	60,7	61,1	+ 2,2	Flux net de dette (emprunts - remboursements)		+ 0,6	+ 0,1	
Dépenses de personnel	+ 1,8	12,0	12,0	+ 1,4	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 5,9	3,6	3,2	- 10,0
Autres dépenses de fonctionnement	+ 1,8	47,9	48,4	+ 2,6	Remboursements (hors opérations financières)	+ 5,0	3,0	3,1	+ 3,5
Intérêts de la dette	- 1,3	0,8	0,8	- 5,2	Variation du fonds de roulement (5)		+ 0,3	+ 0,1	
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 0,6	6,7	6,5	- 1,9	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 1,7	33,9	33,7	+ 0,5

Budgets principaux

e : estimations p : prévisions

Les évolutions 2015 et 2016 sont calculées à périmètre constant, c'est-à-dire hors impact de la création de la Métropole de Lyon en 2015 (rattachée au "bloc communal") et passage de la Guyane et de la Martinique en collectivités territoriales uniques.

Les perspectives générales du Conseil départemental du Haut-Rhin pour 2017

Il est rappelé en liminaire que les départements conservent, au terme de la loi NOTRe, leur compétence en matière d'action sociale, d'entretien et de construction des collèges, de gestion des routes, et partagent leur intervention avec d'autres niveaux de collectivité dans le domaine de la culture, du sport et du tourisme. Leur autorité est en outre renforcée s'agissant de la solidarité territoriale et de l'aménagement numérique des territoires. Ils perdent en revanche leur compétence, au bénéfice des régions, concernant les transports scolaires et interurbains (à l'exception des élèves en situation de handicap) ainsi que l'élaboration du plan de gestion des déchets.

En 2017, le Département n'aura d'autre choix que de recentrer ses actions sur ses compétences propres et d'adapter ses politiques aux enjeux actuels et futurs pour préserver les grands équilibres financiers de la collectivité.

Les prévisions de dépenses réelles globales pour 2017 s'élèveraient à environ 707,5 M€, en baisse par rapport à un BP 2016 corrigé d'un montant de 736,3 M€ (point méthodologique : la comparaison entre les BP 2016 et 2017 nécessite, pour respecter les mêmes périmètres, de neutraliser les opérations d'équilibre et d'affectation des résultats 2015, les crédits relatifs aux actions de refinancement de dette, le changement d'imputation comptable lié à la participation du Département au redressement du déficit public (BP 2016), ainsi que les crédits correspondant à la compétence transports scolaires et périurbains transférée).

Le niveau escompté d'épargne brute de 50 M€ sur l'exercice 2017 ne représenterait que 8 % des recettes réelles de fonctionnement, obligeant ainsi le Haut-Rhin à poursuivre ses efforts d'économie et sa stratégie de repositionnement de son action sur ses compétences propre.

A/ Des dotations d'Etat en forte baisse

Les dotations de l'Etat en direction des départements se contracteront encore fortement en 2017.

D'abord en raison de leur contribution à la résorption du déficit national, pour la quatrième année consécutive si l'on tient compte de la baisse déjà amorcée sur l'exercice 2014, laquelle se traduira par un nouveau prélèvement de 14,04 M€ opéré sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ainsi, sur la période 2011 à 2017, la baisse de la DGF atteindra plus de 51 M€, passant de 127,2 M€ à 76,2 M€, ce qui, en cumulé, représente pour le Département une perte de recettes de plus de 115 M€.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Perte cumulée
Montant DGF	127,2	127,1	126,6	120,6	105,9	91,5	76,2	
Perte 2012		- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	-0,6
Perte 2013			- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,5	-2,5
Perte 2014				- 6	- 6	- 6	- 6	-24
Perte 2015					- 14,7	- 14,7	- 14,7	-44,1
Perte 2016						- 14,4	- 14,4	-28,8
Perte 2017							- 15,3	- 15,3
Perte cumulée	0	- 0,1	-0,6	-6,6	-21,3	-35,7	-51	-115,3

Mais les dotations diminueront encore en application de l'article 14 du projet de loi de finances pour 2017, lequel intègre désormais la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les compensations de taxe d'habitation au sein des variables d'ajustement. Cela signifie que, comme pour les autres compensations fiscales, le gouvernement s'autorise à réduire les montants qui reviennent de droit aux collectivités après des décisions nationales de diminution et d'exonération d'impôts locaux.

Pour le Département du Haut-Rhin, la perte de DCRTP est estimée à 3,3 M€, celle sur les allocations à 0,7 M€, soit une diminution de recette de l'ordre de 4 M€.

Il convient de rappeler que les dotations ne constituent pas des versements facultatifs de la part de l'Etat, mais sont bien des compensations contractuelles dues suite aux suppressions de recettes consécutives à la réforme fiscale de 2011.

B/ Des ressources fiscales peu dynamiques et au caractère aléatoire

Les perspectives budgétaires des recettes pour 2017 s'inscrivent dans un contexte difficile pour les départements qui verront donc, une nouvelle fois, les dotations d'Etat chuter drastiquement et qui, en outre, seront privés d'une grande partie de la dynamique sur la CVAE dans la mesure où la prise en charge de la compétence transport par la Région se traduit économiquement par le transfert, à leur profit, de 25 % du taux de CVAE départemental, lequel diminuera alors de 48,5 à 23,5 %.

La neutralité financière de ce dispositif est assurée par une dotation de compensation versée par la Région et correspondant à la différence entre le produit de CVAE nouvellement perçu et la charge nette de la compétence transport.

Le schéma financier correspondant, tel que validé par la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) qui s'est réunie le 9 novembre 2016, est arrêté comme suit :

Produit de CVAE transféré du Département à la Région (état fiscal 1253)	43,096 M€
Charges d'investissement	- 0,05 M€
Charges d'exploitation	- 28,36 M€
Frais de personnel	- 0,31 M€
Recettes d'exploitation	+ 0,72 M€
Charge nette de la compétence Transport	28,003 M€
Montant compensatoire reversé par la Région au Département	15,092 M€

Le montant de la charge nette est à rapprocher du montant qui aurait été pris en compte en l'absence d'accord avec la Région, montant basé, selon la loi, sur les charges nettes correspondant à la moyenne des trois dernières années, soit 29,069 M€. La négociation équilibrée menée avec la Région a donc permis une économie annuelle de 1,058 M€.

Pour autant, les dispositions réglementaires prévoient que le montant compensatoire reversé par la Région au Département sera gelé en valeur, ce qui signifie qu'il ne fera l'objet d'aucune revalorisation. Par voie de conséquence, la dynamique de 2,2 % observée en moyenne sur le produit de CVAE depuis 2011 ne s'appliquera plus que sur le produit correspondant au taux de 23,5 %, soit 40,5 M€ en 2016, contre 48,5 % précédemment, à savoir 83,6 M€ (état fiscal 2016). La perte financière du Département liée à cette absence de dynamique sur plus de la moitié de la CVAE est estimée à plus 10,7 M€ sur 10 ans.

Globalement, les recettes du Département s'élèveraient à 624,3 M€ en 2017. L'évolution des recettes serait négative de 12,52 M€ au regard du BP 2016 en neutralisant l'impact du transfert de la compétence transport à la Région (tant sur la CVAE que sur la dotation de compensation) ainsi que la décision d'affectation du résultat 2015 à hauteur de 9,43 M€. En outre, cette baisse tient également compte du changement d'imputation comptable, intervenue après le vote du BP 2016, concernant la participation au déficit public pour un montant de 14,04 M€.

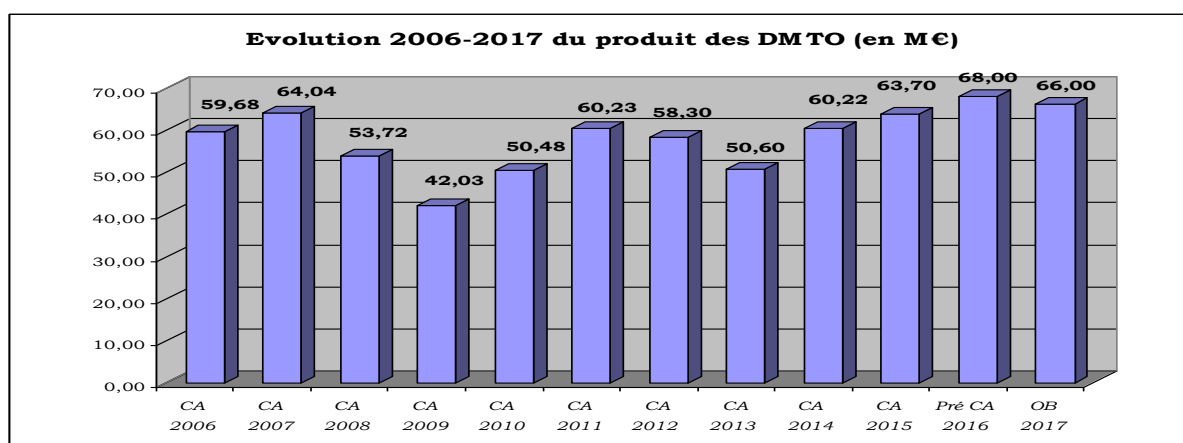
Relevons à cet effet que la diminution des recettes en 2017 (- 12,52 M€) ne pourra être compensée par la baisse des charges évaluée à 7,2 M€.

Par ailleurs, en sus du moindre dynamisme des recettes fiscales, certaines de nos ressources demeurent liées à l'activité économique et s'avèrent, de ce fait, difficiles à appréhender.

C'est le cas des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), dont l'évolution est corrélée au marché immobilier, et dont le produit a connu d'importantes variations ces dernières années, passant d'un produit de 64 M€ en 2007 à 42 M€ en 2009, puis de 60,2 M€ en 2011 à 50,6 M€ en 2013.

Rappelons à cet effet que la forte progression du produit en 2014 s'explique principalement par la hausse du taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 % décidée cette même année et qui s'est appliquée dès le 1^{er} mars.

A ce stade de la construction budgétaire, l'inscription proposée pour 2017 s'élève à 66 M€.



C/ La capacité d'autofinancement du Département

Pour 2017, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 624,3 M€ et les dépenses de fonctionnement à 574,09 M€, soit une épargne brute d'environ 50 M€.

Cette notion d'épargne brute est déterminante car le volume ainsi dégagé participe directement au financement du remboursement des emprunts puis, ensuite, pour la différence, au financement des opérations d'investissement du Département.

Force est de constater qu'à ce stade, l'épargne brute, correspondant donc à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permet de couvrir le remboursement de la dette en capital estimé à 42,7 M€ et d'affecter le solde (l'épargne nette), soit en l'occurrence un montant de 7,3 M€, au financement de dépenses d'investissement.

Cette épargne nette pourrait se stabiliser les années suivantes, au prix d'un effort réaffirmé sur toutes les dépenses de fonctionnement, et à la condition que le gouvernement cesse de prélever nos recettes, d'autant plus lorsqu'elles correspondent à des compensations fiscales.

D/ La mise en œuvre du PPI départemental, outil de planification opérationnelle et budgétaire

Le Haut-Rhin s'est doté d'un outil transversal de planification de ses opérations, concernant toutes ses politiques et tous ses services, à savoir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

L'objectif de cet outil consiste à déterminer un volume d'investissement global, en adéquation avec les capacités financières du Département, ventilé en fonction d'une programmation s'inscrivant dans la stratégie définie au niveau politique.

La bonne gestion du PPI nécessite une actualisation au moins à chaque étape budgétaire, de manière à tenir compte d'éventuelles modifications pouvant affecter les montants des opérations ou leur phasage.

Cette démarche stratégique doit également permettre à la collectivité de distinguer des engagements juridiques, les opérations dites en « porte feuille », pour lesquelles une décision politique de réalisation n'est pas encore intervenue.

En 2017, les opérations restant à financer seront affinées dans l'objectif de consolider la stratégie d'investissement pluriannuel du Département.

Plusieurs axes prioritaires sont d'ores et déjà définis :

- maintenir l'effort en matière d'entretien et de préservation des collèges, des autres bâtiments départementaux ainsi que du réseau routier,
- préserver des marges de manœuvre pour initier, demain, de nouvelles politiques, jugées prioritaires pour le territoire, à l'instar du Livre Blanc des collèges visant à définir des standards d'accueil homogènes pour tous les élèves haut-rhinois, en même temps que la programmation des travaux correspondants, ou encore du plan en faveur de la montagne afin de mieux identifier et flécher l'action du Département dans ce domaine,
- poursuivre l'analyse fine de chacun des projets, en lien étroit avec les partenaires porteurs ou co-financeurs, afin de réactualiser leur opportunité et décider de leur poursuite, leur dimension ou leur abandon,
- tenir les engagements pris, notamment au titre des Contrats de Territoire de Vie.

E/ La volonté de maintenir une capacité d'investissement

Grâce au travail de revue réalisé au sein de chacune des commissions pour fixer les priorités de l'action départementale et dégager des marges de manœuvre budgétaires, grâce à la poursuite des efforts de rationalisation des charges courantes entrepris au sein de l'administration, le volume consacré aux investissements sur le territoire pourra atteindre un montant d'environ 68 M€ en 2017, contre des réalisations 2016 estimées à 63 M€.

Ces efforts, fruit d'un long processus de discussion, d'échange et d'arbitrage, doivent être particulièrement soulignés compte tenu des contraintes financières, nombreuses et diverses, auxquelles le Département doit faire face.

En l'occurrence, la programmation validée politiquement pour 2017 entend privilégier clairement les opérations de sécurisation, d'entretien et de maintenance nécessaires à la préservation de nos collèges et de nos routes.

Le Département pourra toutefois encore intervenir financièrement sur des nouvelles opérations, mais uniquement s'agissant de projets d'envergure stratégiques pour l'aménagement ou le développement économique de notre territoire (ex : la liaison vers le site UNIBAIL-RODAMCO ou le déploiement du Très Haut-Débit).

Par ailleurs, tous les projets en cours continueront d'être retravaillés et repensés en fonction de solutions techniques plus sobres, tant économiquement que d'un point de vue énergétique.

Relevons encore que si, grâce à ces efforts, la couverture des dépenses d'investissement est assurée pour 2017, le Département n'aura d'autres possibilités, à l'avenir, que de recentrer ses moyens en faveur de ses compétences et, en tout état de cause, de procéder à un choix sur les investissements dont il souhaite équiper le territoire.

F/ La volonté de maîtriser l'endettement

En 2016, l'inscription budgétaire du recours à l'emprunt au sein du Département s'élevait initialement à 20 M€, puis à 12,8 M€ après décisions modificatives. Au final, aucune consultation bancaire n'a été lancée en 2016 et l'encaissement de nouveaux emprunts, à hauteur de 3,3 M€, correspond à des financements contractualisés en 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le troisième contrat signé auprès de la CDC de 14,6 M€, fléché sur la politique d'investissement dans les collèges, devra être encaissé avant le 1er février 2017.

Relevons encore que le Département a poursuivi en 2016 les actions de réaménagement de l'encours de dette : le remboursement anticipé des deux emprunts, puis leur refinancement au début de l'année, aura permis de réaliser une économie de 0,586 M€ au titre de ces opérations.

Rappelons qu'en 2015, le Département avait déjà profité de la détente sur les marges bancaires pour procéder à des remboursements secs par anticipation d'emprunts d'un montant total de 33 M€. Le refinancement de ce montant aux conditions proposées par les établissements bancaires lors de notre consultation de fin d'année, correspond à un gain potentiel de 2,8 M€ sur la durée des prêts remboursés. En outre, cette opération nous a permis de couvrir largement les indemnités de remboursement anticipé de 0,9 M€ par l'économie budgétaire de 1,4 M€ liée au flux des échéances non versées courant de l'année.

Ainsi, en l'espace de seulement 2 ans, l'encours de dette a baissé significativement de 96,3 M€, passant de 494,7 M€ au 31/12/2014 à 398,4 M€ au 31/12/2016.

Pour 2017, le Département prévoit de souscrire de nouveaux financements pour préserver sa capacité d'investissement. Dans ce cadre, compte tenu du poids prépondérant des taux fixes dans notre structure de dette à la fin de l'année 2016 (58 %), le recours à la part indexée, offrant une plus grande souplesse pour sortir par anticipation ou revoir le niveau des marges, devra être préservée.

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	196 709 709 €	49,37%	3,13%
Variable couvert	7 333 333 €	1,84%	1,30%
Variable	151 556 228 €	38,04%	0,50%
Livret A	3 602 141 €	0,90%	1,74%
Annulable	8 635 751 €	2,17%	4,71%
Barrière	26 391 681 €	6,62%	4,36%
Ecart d'inflation	4 181 043 €	1,05%	9,23%
Ensemble des risques	398 409 886 €	100,00%	2,26%

Etat généré au 31/12/2016

La réduction de l'encours de dette a permis d'améliorer significativement notre capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute), laquelle est passée de 6,6 à 5 années du CA 2015 au CA 2016.

G/ La dynamique de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Depuis le BP 2011, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est le seul impôt sur lequel le Département détient encore un pouvoir de taux.

Ce taux de TFPB dans le Haut-Rhin s'élève à 13,17 %, ce qui le place en 2016 en 9^{ème} position des taux les plus bas de France (métropole) et en 2^{ème} position des départements de la Région Grand Est, illustrant la volonté du Haut-Rhin de ne pas asphyxier fiscalement ses contribuables et de ne recourir au levier fiscal qu'avec beaucoup de parcimonie.

Nom du Département	Taux 2016	Classement
Paris	5,13	1
Hauts de Seine	7,08	2
Rhône	11,03	3
Savoie	11,03	4
Haute Savoie	12,03	5
Alpes Maritime	12,42	6
Yvelines	12,58	7
Moselle	12,96	8
Haut-Rhin	13,17	9

Le taux moyen des Départements de métropole se situe à 16,21 %, soit à plus de 3 points au-dessus du niveau haut-rhinois. Si la collectivité décidait d'appliquer ce taux moyen national, alors le produit supplémentaire de foncier bâti serait de + 28,6 M€.

Il faudrait augmenter le taux de TFPB de presque 15 % pour simplement compenser les 18 M€ de prélèvement opéré par l'Etat sur la DGF, les allocations compensatrices et la DCRTP.

Cette augmentation étant insoutenable financièrement pour les ménages, le Département a préféré redoubler d'efforts pour réduire ses dépenses de fonctionnement.

Concernant l'évolution de la TFPB, une partie de sa progression est due à la revalorisation forfaitaire des bases votée en loi de finances et sur laquelle pèse chaque année une incertitude. Pour 2017, l'augmentation a été arrêtée à 0,4 %, contre des taux de 1 % en 2016, 0,9 % en 2015, 2014 et 1,8 % en 2013.

II/ La nécessité d'agir sur le fonctionnement pour dégager des marges et initier, demain, des projets d'investissement

A/ Les charges courantes

Afin de préserver son niveau d'épargne et donc aussi sa capacité à investir dans les territoires, le Département a passé en revue chaque poste de dépenses dans l'optique d'une meilleure rationalisation des charges courantes.

Ainsi, le projet PrimVert (Politique Responsable de l'Impression), lancé par la Direction des Systèmes d'Informations, à la demande de la Direction Générale, vise à rationaliser les services d'impression grâce à la mise en place de copieurs plus performants, moins nombreux et mutualisés entre services, qui permettra de générer des gains en termes de maintenance. En outre, l'amélioration des pratiques d'impression (paramétrage automatique du recto-verso, utilisation de cartes d'impression, etc...) complétera le dispositif qui, in fine, générera des économies dès 2017.

De la même manière, la dématérialisation des factures et autres pièces comptables permettra aussi de réduire les coûts, tant sur la consommation de papier que sur l'entretien des photocopieurs.

Par ailleurs, le Département a également retiré, dans le cadre de la renégociation de son marché de location, 8 véhicules de son parc auto et réduit le kilométrage maximum attribué à chaque auto grâce à une meilleure gestion dans leur rotation entre services.

A noter aussi que le budget de la Communication poursuivra ses efforts de compression de ses charges, en particulier grâce à la réorientation de son action vers le digital et à une optimisation de ses interventions.

Enfin, les crédits du cabinet du Président présenteraient également une diminution, notamment par une contraction du budget Fêtes et cérémonies.

S'agissant des frais financiers, leur estimation est calculée au plus juste au regard de la consommation 2016, étant précisé qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit cette année et que les taux variables sont restés à un niveau historiquement bas.

Ces efforts devraient ainsi permettre au Département de diminuer ses charges de structure de 8 % au regard du BP 2015.

B/ Les charges de personnel

1/ L'évolution des dépenses de personnel en 2017

En 2017, le budget des ressources humaines du Département sera impacté par l'augmentation mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (intégrant le coût des avancements d'échelon et de grade) à hauteur de 0,735 M€, mais aussi par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, estimée à 0,838 M€, et par le coût des mesures prévues par le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) évalué à 0,65 M€.

Malgré ces charges supplémentaires, le budget des ressources humaines devrait diminuer de 0,5 % en 2017, soit une baisse de 0,49 M€ par rapport au BP 2016. Abstraction faite de ces dépenses nouvelles, les frais de personnel baisseraient de 2,7 M€, soit - 2,8 %.

Ce résultat, qualifiable d'historique, n'a pu être obtenu que sous l'effet des redéploiements progressifs de personnels, consécutifs à la redéfinition du périmètre de nos interventions et à la réorganisation simultanée des services.

2/ Les autres informations communiquées en application de l'article D3312-12 du CGCT:

	Structure des effectifs - Département du Haut-Rhin
Données globales :	
agents permanents	2 143 agents soit 2,8 agents pour 1 000 habitants
agents non permanents	272 agents dont 228 assistants familiaux
agents en position d'activité	2 415 agents
	81 % des effectifs sont fonctionnaires 11 % sont des contractuels sur emploi permanent 8 % sont des contractuels sur emploi non permanent
Informations sur agents permanents :	
répartition sexuée	69 % de femmes - 31 % d'hommes
répartition par catégorie hiérarchique	catégorie A : 20 % catégorie B : 29 % catégorie C : 51 %
répartition par filière	filière administrative : 32 % filière technique : 44 % filière sociale : 17 % filière médico sociale : 5% filière culturelle : 1,8 % filière médico technique : 0,2 %
Age moyen global au sein de la collectivité	45,5 ans
répartition des effectifs par tranche d'âge	moins de 25 ans : 1 % de 25 à 34 ans : 13,8 % de 35 à 44 ans : 23,9 % de 45 à 54 ans : 36,6 % de 55 à 64 ans : 24,8 % 65 ans et plus : 0,2 %

Concernant l'évolution prévisionnelle des effectifs, les départs naturels à la retraite attendus entre 2016 et 2018 (182 agents) impacteront sans nul doute la structuration présentée ci-dessus et devraient permettre des économies, soit du fait de non-remplacements en raison de la démarche d'optimisation des ressources mises en œuvre par l'administration, soit du fait de l'effet Noria (différence de coût entre l'agent partant et son remplacement).

La prolongation du plan de résorption de l'emploi précaire (plan Sauvadet) devrait réduire légèrement le nombre de contractuels au sein de la collectivité.

La mise en œuvre sur les années 2016 à 2020 du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et de ses 96 décrets d'application impactera aussi la structuration de divers cadres d'emplois territoriaux.

S'agissant des dépenses de personnel (exercice 2015), elles se sont élevées à 101,9 M€, soit un coût de 131 € par habitant dans le Haut-Rhin, plaçant notre collectivité en 5^{ème} position des départements dont le ratio des dépenses de personnel en € / habitant est le plus faible de France (source DGCL - études et statistiques locales 2015). Ces charges de personnel représentaient 16,85 % du budget de fonctionnement de notre collectivité.

	zoom sur certaines dépenses - exercice 2015
Traitement indiciaire	48 083 451,43 €
Contributions	25 061 551,21 €
Garantie individuelle du pouvoir d'achat	110 230,37 €
SFT	598 353,62 €
Allocations chômage	425 724,34 €
Régime indemnitaire	8 344 232,51 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	487 202,02 €
Heures supplémentaires	514 713,65 €
Astreintes	424 505,37 €
Paiement des jours épargnés sur le CET	26 397,50 €
Avantages en nature (logements)	253 128,20 €
Avantages en nature (véhicules)	16 005,96 €

Enfin, concernant la durée effective du travail, au vu du calendrier 2015, le personnel du Département du Haut-Rhin à temps plein a travaillé 1 579,5 heures.

22 % de l'effectif occupant un emploi à temps complet permanent exerçait son activité à temps partiel. 60 % des agents à temps partiel sont à 80 % d'un temps complet.

III/ Les orientations de la politique départementale pour 2017 : la priorité à nos compétences propres

A/ La Solidarité

1/ Une dépense sociale utile et contrôlée

En 2017, les dépenses prévisionnelles d'aide sociale atteindraient 375,3 M€, soit un budget en progression de seulement 3,7 M€ par rapport aux consommations 2016 qui devraient se situer autour de 371,6 M€, étant précisé que l'augmentation de l'allocation RSA a été estimée à + 1,2 M€, soit une inscription de 95,5 M€.

La protection et l'épanouissement de l'enfance: le Département entend développer des solutions alternatives au placement, moins onéreuses et s'inscrivant pleinement dans une volonté de maintenir les enfants dans leur environnement familial à chaque fois que cela est possible, en mettant en place les conditions et le suivi nécessaires à ce maintien.

Lorsque, cependant, l'intérêt supérieur de l'enfant commande une solution de placement, le Département souhaite privilégier l'accueil familial plutôt que celui en établissement.

Le budget consacré aux personnes en situation de handicap est attendu en légère baisse de 0,1 %, lié notamment à une meilleure maîtrise des dépenses d'aides ménagères et à la baisse toujours continue du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (fin du dispositif). Les dépenses d'hébergement devraient être stables, soit environ 72,7 M€, grâce à la poursuite des efforts de gestion et à un bilan favorable de la campagne de tarification 2016. Les dépenses prévisionnelles 2017 au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont attendues en baisse de 5,7 % au regard des consommations 2016.

Le budget alloué aux personnes âgées sera en légère hausse de 0,6 % par rapport au pré-CA 2016, en raison du financement en 2017 de nouvelles actions de prévention à domicile et en résidence autonomie à hauteur de 2,2 M€.

L'APA en établissement devrait, en revanche, connaître une baisse d'environ 1,9 % grâce à la politique de convergence tarifaire menée par le Département ainsi qu'à la stabilisation du budget consacré à l'aide sociale.

La politique départementale du « juste droit » en matière d'insertion. Le budget 2017 consacré aux dépenses du RSA bénéficie pleinement du dispositif dit du « juste droit » visant à soutenir par un meilleur accompagnement les personnes en insertion professionnelle, tout en mettant en place, parallèlement, des mesures de contrôle pour éviter les cas d'erreur ou de fraude qui fragilisent et pénalisent l'ensemble de ce dispositif.

En 2016, le RSA devrait ainsi atteindre 94,3 M€, soit une baisse attendue qualifiable « d'historique » de 1,9 M€ par rapport à la dépense réelle 2015 (96,2 M€).

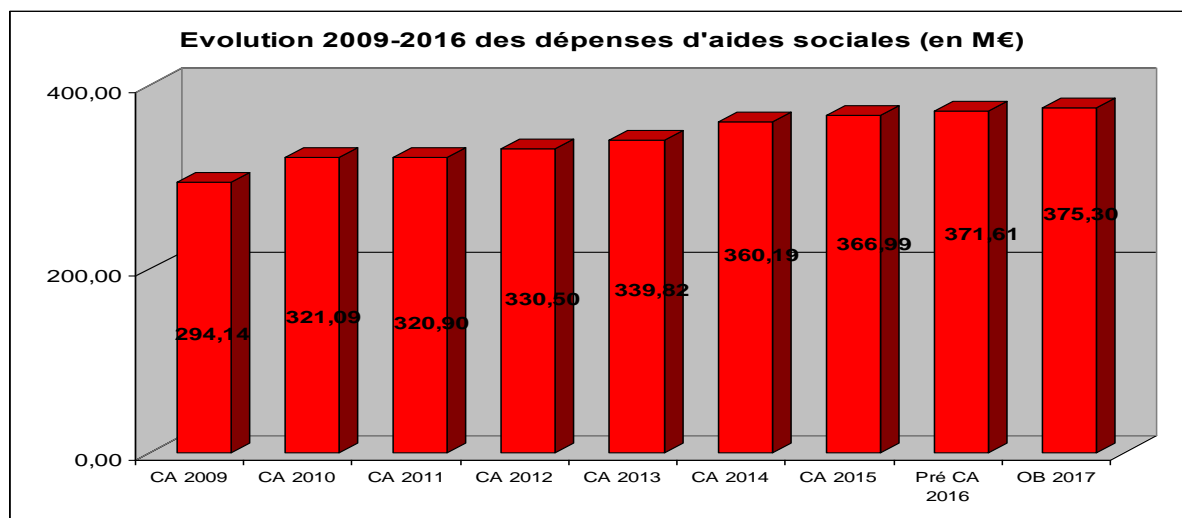
En 2017, le budget dédié au RSA devrait s'élever à 95,5 M€, étant précisé que le seul impact des valorisations décidées par le Gouvernement pour 2017 s'élèveront à plus de 1,7 M€.

La baisse donc de l'inscription RSA « hors revalorisation » au titre de 2017, s'inscrit dans la poursuite des effets de la politique de contrôle mise en place, laquelle aura permis d'économiser au Département plus de 3,3 M€ sur la seule année 2016.

Dans le même temps, lorsque l'on observe l'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, on relève qu'après une augmentation moyenne annuelle de 5,4 % entre 2011 et 2015, la période décembre 2015 - septembre 2016 laisse apparaître une baisse de 6,8 %, passant de 20 200 à 18 825 foyers bénéficiaires du RSA. La dépense d'allocation entre 2015 et 2016 devrait, parallèlement, baisser d'environ 1,9 %.

	déc-11	déc-12	Evolution 11-12	déc-13	Evolution 12-13	déc-14	Evolution 13-14	déc-15	Evolution 14-15	Prév. Déc-2016	Evolution 15-16
Dépenses d'allocations RSA	69 879 112 €	72 676 354 €	4,00%	81 058 687 €	11,50%	90 279 948 €	11,40%	96 190 121 €	6,50%	94 303 356 €	-1,9%
Nombre de foyers bénéficiaires	15 898	16 822	5,80%	18 376	9,20%	18 960	3,20%	20 200	6,50%	18 825	-6,8%

En 2017, le Département souhaite poursuivre son action et développer sa politique du juste droit grâce à la mise en œuvre d'un contrat d'engagement visant à briser l'isolement des personnes en insertion professionnelle et recréer du lien social. La politique de contrôle devra maintenir ses efforts pour garantir à chacun le respect de ses droits.



2/Des compensations financières de l'Etat nettement insuffisantes

Le constat de la non-compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) a été maintes fois dressé.

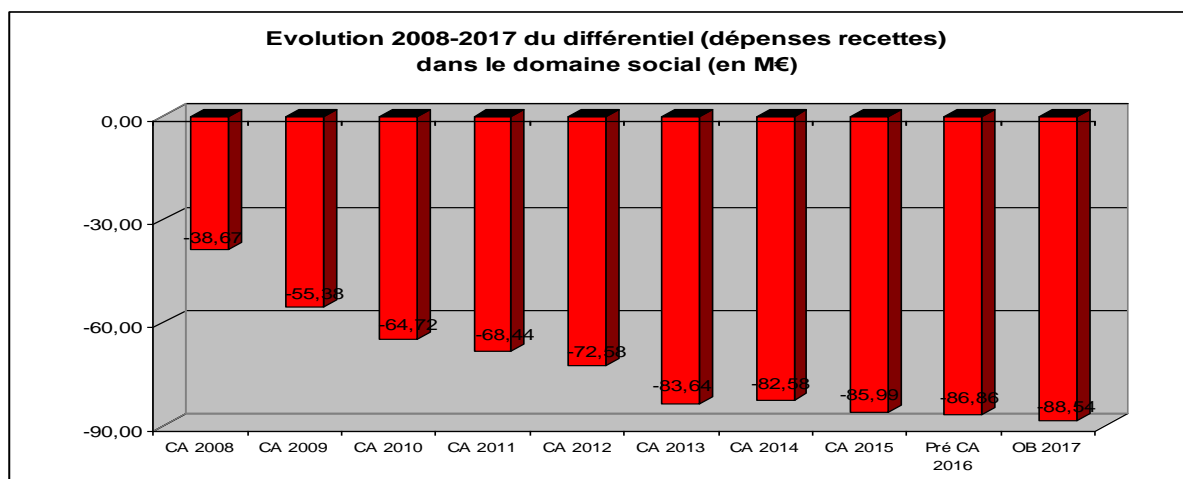
En effet, depuis 2002, l'Etat a transféré aux départements les dépenses qu'il supportait dans le domaine de l'insertion, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Or, l'augmentation de ces charges a sensiblement évolué depuis ces transferts, soit en raison du contexte économique dégradé qui influe sur les dépenses consacrées à l'insertion, soit eu égard au vieillissement de la population ou, encore, pour répondre à de nouvelles obligations dans le domaine du handicap.

En l'occurrence, les trois AIS (APA, PCH et RSA) ont enregistré depuis 2008 une progression de plus de 80 % (94 M€ en 2008 contre 170 M€ au CA 2016 estimé) alors que le montant des compensations versées par l'Etat (TICPERMI/RSA, FMDI, Fond de Solidarité, Dotation de Compensation Péréquée et loi ASV), n'a progressé que de 51,15 %, passant de 55,3 M€ à 83,6 M€ au CA 2016 estimé.

Le différentiel entre ces charges et les recettes versées par l'Etat représente une dépense nette imputée sur le budget du Département, qui a évolué de 38,7 M€ en 2008 à 86,9 M€ au CA 2016 estimé.

La stabilité du « reste à charge » observée entre 2015 et 2017 est liée à l'impact positif de la loi ASV ainsi qu'à une meilleure maîtrise de la dépense RSA.



Pour 2017, ce différentiel devrait se situer autour des 88,5 millions d'euros.

B/ La rénovation et l'entretien des collèges

Le Département du Haut-Rhin souhaite engager un vaste plan Collège afin d'accueillir tous les élèves, quelque soit leur situation géographique, dans un cadre de qualité, entretenu, sécurisé et doté d'équipements modernes, permettant à chacun de s'épanouir et de construire le citoyen autonome et responsable de demain.

Ce plan devra faire l'objet d'une réflexion autour de la définition d'un lieu d'accueil standard, repensé en fonction des nouveaux besoins des élèves, et appliqué à chaque établissement afin de définir la nature des travaux à réaliser ainsi que leur programmation pluriannuelle.

En 2017, les moyens consacrés aux collèges continueront d'être affectés en priorité à la maintenance et à l'entretien pour un montant de 7,3 M€. Ainsi, outre la poursuite des engagements contractuels en cours, les crédits devront être ciblés sur les opérations strictement nécessaires à la préservation du patrimoine.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation ou de rénovations privilégieront le caractère fonctionnel du bâtiment, en orientant les choix techniques vers des solutions énergétiquement et financièrement plus sobres, tout en maintenant le niveau de confort des collégiens.

C/ La politique routière

En 2017, le Département entend poursuivre ses efforts pour maintenir la qualité de son réseau (ouvrages d'art, équipements, aménagements) et ainsi recentrer les crédits sur des opérations de travaux répondant à des objectifs de sécurité et de préservation du patrimoine existant.

Le Département continuera par ailleurs de s'engager dans les projets du Contrat de Plan Etat Région (mise à 2X3 voies de l'A36 à Mulhouse, travaux de sécurisation RN66, etc..) et de faire le choix d'investissements nouveaux porteurs d'emplois pour le territoire, dont notamment l'opération de raccordement vers le site UNIBAIL-RODAMCO.

En 2017, le Département transfère à la Région les transports scolaires et périurbains mais préserve sa compétence en matière de transport des élèves en situation de handicap. Dans ce cadre, une révision du règlement de transport des personnes en situation de handicap devra être initiée et mise en œuvre, dans la perspective d'un accompagnement adapté à la situation de chaque enfant.

D/ L'aménagement du territoire et la démarche environnementale

En 2017, le Département poursuivra le déploiement du Très Haut-Débit (THD), valorisant ainsi toutes les zones de son territoire en équipement d'avenir et développant l'offre de services aux entreprises. Ainsi, d'ici 2022, ce sont 180 000 prises nouvelles qui devront être déployées dans le Haut-Rhin.

En matière environnementale, les investissements privilégieront l'entretien des barrages, les opérations d'assainissement, l'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage ou encore les travaux sur les rivières, en lien étroit avec les syndicats mixtes. La mise en place du syndicat mixte du Bassin de l'Ill, préfigurant le futur Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de l'Ill, destiné à intervenir en matière d'aménagement et de gestion des grandes rivières, se poursuivra en 2017, avec l'objectif d'être opérationnel au cours du deuxième semestre de l'année.

Par ailleurs, le Département souhaite bâtir une nouvelle politique de solidarité territoriale, comme le permet la loi NOTRe, reposant sur 3 piliers :

- la création d'un Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) de 0,850 M€ par an pour soutenir les projets locaux portés par les partenaires institutionnels et associatifs,
- un apport en ingénierie aux territoires, à travers nos services (dans les domaines juridiques et financiers, de l'hydraulique, de l'aménagement, des routes, du tourisme, de l'économie, des fonds européens) et nos satellites (ADAUHR, ADIRA, ADT, ADIL...),
- le soutien de projets qui croisent les besoins des partenaires et les politiques départementales, dans une dynamique de « co-construction » entre le Département et le partenaire.

E/ La culture : levier d'attractivité du territoire

Le soutien à la culture demeure une priorité pour le Département parce qu'elle favorise l'épanouissement personnel et participe au renforcement des liens sociaux, ainsi qu'à l'exercice d'une citoyenneté active.

Par ailleurs, la culture représente également un levier de développement économique et touristique. Les festivals, l'audiovisuel, le spectacle vivant, l'édition écrite, le patrimoine, les industries créatives et numériques sont d'importants vecteurs d'emplois et d'activités de service ; en cela ils contribuent aussi à l'attractivité des territoires.

L'audit de la politique culturelle départementale a permis de dégager des orientations qu'il est désormais impératif de concrétiser. Un premier chantier en 2017 consistera, en partenariat avec le CDMC (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture), à élaborer un nouveau schéma des enseignements artistiques.

IV. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017/2021

Les perspectives budgétaires 2017/2021, établies à partir de l'autofinancement prévisionnel, donnent une vision de ce que pourrait être l'évolution du budget d'investissement opérationnel du Département jusqu'au terme de la mandature, en tenant compte d'un environnement financier contraint.

A ce jour, avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, que ce soit au titre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics ou sous couvert de péréquation, la stagnation des autres recettes fiscales (faible dynamique des bases du foncier bâti, absence de toute progression sur plus de la moitié du produit de CVAE, gel en valeur de la dotation compensatoire due par la Région, etc...), et le risque pesant sur

l'évolution des allocations individuelles de solidarité, le Département n'aura d'autres choix que de poursuivre ses efforts sur ses dépenses de fonctionnement pour initier, demain, de nouveaux projets d'investissement dans les territoires.

Cette perspective financière s'appuie sur les axes de travail suivants.

S'agissant des recettes de fonctionnement :

- augmentation des bases du foncier bâti de 1,2 % chaque année, sans revalorisation de taux,
- progression annuelle de la CVAE et de l'IFER de 1 %,
- évolution de la TSCA de 1,5 %,
- arrêt des prélèvements au titre de la résorption du déficit public,
- poursuite de la diminution des variables d'ajustement (DCRTP et allocations compensatrices),
- augmentation des DMTO de 66 M€ en 2017 et 2018 à 69 M€ en 2021,
- stagnation des recettes sociales, hors frais de gestion de la TFPB.

S'agissant des dépenses de fonctionnement :

- stabilisation des allocations individuelles de solidarité et des charges courantes,
- augmentation de 0,5 % chaque année du budget alloué aux ressources humaines pour tenir compte des revalorisations mécaniques, même si, comme il a déjà été indiqué plus haut, le Département s'emploiera à diminuer ses effectifs pour maîtriser sa charge salariale,
- gel de l'inscription relative aux intérêts de la dette.

S'agissant des recettes d'investissement :

- contractualisation de 47 M€ d'emprunt en 2017, puis 40 M€ chaque année.

S'agissant des dépenses d'investissement :

- intégration des recours à l'emprunt prévisionnels dans le calcul des remboursements du capital de la dette.

La prise en compte de ces orientations permet de définir les capacités d'investissement opérationnelles suivantes :

	Capacité d'investissement opérationnelle du Département (en M€)				
	OB 2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	48,17	49,37	49,85	50,8	52,16
- Remboursement de la dette en capital	42,73	45,17	45,53	46,88	49,83
= Epargne nette	5,44	4,2	4,32	3,92	2,33
+ Recettes d'investissement diverses (incluant les recettes Technoport)	27,58	26,97	25,32	39,12	26,02
+ Emprunt	47**	40	40	40	40
TOTAL	80,02	71,17	69,64	83,04	68,35

** L'inscription d'emprunt 2017 de 47 M€ tient compte d'un montant de 12 M€ nécessaire pour solder le contentieux avec SNCF Réseaux concernant la LGV Est 2ème phase.

Les montants ainsi obtenus doivent, en priorité, permettre au Département d'honorer ses engagements juridiques et de financer la maintenance lourde de ses équipements :

	Engagements juridiques et maintenance lourde (en M€)				
	OB 2017	2018	2019	2020	2021
Engagements juridiques (1) dont Technoport	52,196 1	30,502 0,9	24,013 4,15	37,561 20	25,177 12
Maintenance Informatique (2)	2,59	2,9	2,13	2,41	2
Maintenance Routes (3)	10,837	14,96	15	15	15
Maintenance Collèges et Bâtiments (4)	2,86	3,08	2,96	2,535	2,535
TOTAL	68,483	51,442	44,103	57,506	44,712

(1) dont 12 M€ nécessaires pour solder le contentieux avec SNCF Réseau

(2) se rajoute 0,338 M€ d'engagements juridiques en 2017

(3) se rajoute 4,013 M€ d'engagements juridiques en 2017 et 1,82 M€ en 2018

(4) montants MSL uniquement

Les marges de manœuvre qui seront affectées à l'investissement s'entendent donc comme des montants nets, après paiement des engagements juridique et de la maintenance.

Cependant, en comparant ces soldes avec les opérations d'investissement non juridiques recensées dans le PPI, il doit être constaté que ces crédits disponibles ne suffisent plus, à partir de 2018, à couvrir financièrement l'ensemble de ces opérations, alors même qu'elles n'intègrent pas, à ce stade, les crédits nécessaires au plan pluriannuel de réhabilitation et d'informatisation des collèges.

	Marges de manœuvre d'investissement (en M€)				
	OB 2017	2018	2019	2020	2021
capacité d'investissement opérationnelle	80,02	71,17	69,64	83,04	68,35
- engagement et maintenance	68,48	51,44	44,10	57,51	44,71
= marges de manœuvre d'investissement	11,54	19,73	25,54	25,53	23,64
Opérations non juridiques recensées - hors collèges * -	11,54	24,02	26,61	40,53	32,80

* sauf pour l'exercice 2017 qui tient déjà compte de l'investissement annuel prévu dans les collèges

Le Département sera par conséquent appelé à faire des choix politiques en ciblant les équipements les plus stratégiques pour le développement du territoire haut-rhinois.

CONCLUSION

En 2016, le Département a démontré ses capacités à endiguer la progression des dépenses d'action sociale, en particulier du RSA, grâce à une politique volontariste du « juste droit » visant à mieux accompagner les personnes en insertion professionnelle et à protéger l'équilibre financier du dispositif en accentuant les mesures de contrôle.

En 2016, d'importants efforts de réorganisation des services et de redéploiement progressif de personnel ont été entrepris dans le cadre de la redéfinition du périmètre de nos interventions. En 2017, ce travail permettra au Département d'envisager la diminution de l'enveloppe consacrée à sa masse salariale et ce malgré l'augmentation du point d'indice, les effets du GVT ou encore la mise en place du protocole PPCR.

C'est précisément cette capacité à réinterroger les pratiques, à passer en revue chaque dépense, à se positionner sur leur opportunité et à redéfinir les contours de ses politiques, qui permettra au Département en 2017 de répondre présent aux côtés des Haut-Rhinois les plus fragiles, aux côtés de ses collégiens, de ses partenaires associatifs, communes, entreprises... .

Ces efforts sont d'autant plus nécessaires à la préservation de la qualité de service, que l'Etat poursuivra, cette année encore, la baisse de ses dotations, venant même, désormais, à ponctionner des compensations mises en place pour neutraliser l'impact financier de la réforme fiscale de 2011.

Ainsi, en 2017, les élus départementaux s'engagent, avec courage et détermination, à :

- diminuer les charges courantes,
- se recentrer sur les compétences propres,
- préserver la capacité d'autofinancement,
- dégager des marges de manœuvre,
- prioriser les investissements pour 2018, 2019, 2020 et 2021 compte tenu du volume global d'opérations recensées et du financement du plan de réhabilitation et d'informatisation des collèges.

Les élus, en toute responsabilité, ont fait le choix de poursuivre leurs efforts de réduction des dépenses pour réaliser des économies, plutôt que de solliciter les ménages déjà lourdement taxés dans un contexte de chômage de masse.

Tout ce travail d'orientation de nos politiques et de refondation budgétaire de notre collectivité permettra au Département de voter le BP 2018 dès le mois de décembre 2017. Ce calendrier présente l'avantage de pouvoir être plus réactif dans la consommation des crédits et ainsi de débiter les opérations d'investissement stratégiques décidées par les élus dès le mois de janvier.

Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du budget primitif 2017.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 et vous invite à en débattre.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN